

LE PREFET de la Région AQUITAINE
PREFET du Département de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, notamment son titre IV ;

VU le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002, relatif au conseil national et aux conseils départementaux de l'Education Populaire et de la Jeunesse, notamment sa section 2 rectificatif (JO du 5 octobre 2002) ;

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et de l'Education Populaire ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'Arrêté fixant la composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Gironde du 22 mars 2010,

VU l'Arrêté portant désignation des membres du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Gironde du 22 mars 2010,

VU l'Arrêté de délégation de signature du 24 mars 2010 donnée à Mme Paule LAGRASTA, directrice départementale de la cohésion sociale de la Gironde,

VU l'avis, en date du 18 novembre 2010 de la formation spécialisée du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Gironde telle que définie à l'Art. 2 de l'Arrêté du 3 octobre 2006 en fixant la composition

ARRETE

Article 1

L'association ci-dessous domiciliée dans le département de la Gironde, est agréée au titre de ses activités de Jeunesse et de l'Education Populaire sous le numéro d'agrément suivant : **033/063/2010/011**

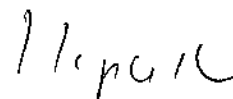
ATELIER GRAPHITE

Article 2

La Directrice départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

A Bruges, le 8 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice départementale de la cohésion sociale



Paule LAGRASTA